



my openspace

Tarif

juil-19

prix ht départ usine

myo@my-openspace.com

my-openspace.com

BOX
my openspace



71 rue de Lille - Z.I. - 59710 AVELIN - FRANCE
T. +33 (0)3 28 55 11 55 - Fax +33 (0)3 28 55 11 56

myOpenspace - BOX

SOMMAIRE

PHONE BOX - Série 1 P.2

MEETING BOX - Série 1 P.3

Prix indiqués en fourniture seule - coloris 7016FTC ou 9010BRI

**Délai standard départ usine : 6 semaines
(pour une quantité maximum de 5 Phones Box ou 3 Meeting Box)**

Ces délais sont effectifs lors de la réception par nos services de l'ensemble des informations concernant l'article commandé.

Ces délais ne sont valables que pour les coloris tenus en stock.

Ces délais peuvent varier pour des coloris spécifiques.

Frais de transport :

>>Prix toutes destinations France métropolitaine (hors corse et Monaco)

Zone de Livraison	1 à 2 Phone Box Ou 1 Meeting Box	1 à 2 Phone Box + 1 Meeting Box Ou 2 Meeting Box	Quantité >=3
59 / 62 / 02 / 80 IDF	291 €	390 €	Prix sur étude
Toute France hors DEPT 59 / 62 / 02 / 80 & IDF	530 €	858 €	Prix sur étude

Ajouter un forfait de 75€ pour un camion avec hayon
ou 150€ pour un camion avec chariot embarqué

Zone de Livraison	1 à 2 Phone Box Ou 1 Meeting Box	1 à 2 Phone Box + 1 Meeting Box Ou 2 Meeting Box	Quantité >=3
Belgique	270 €	390 €	Prix sur étude
Luxembourg	330 €	390 €	Prix sur étude
Allemagne (Rhénanie du Nord, Westphalie)	370 €	519 €	Prix sur étude
Allemagne (autre régions)	612 €	938 €	Prix sur étude
Suisse romande	721 €	1 196 €	Prix sur étude
Suisse (autres régions)	987 €	1 507 €	Prix sur étude

Ajouter un forfait de 75€ pour un camion avec hayon
ou 150€ pour un camion avec chariot embarqué

Pour la Suisse, ajouter un forfait douane de 117 €

>> Monaco, Corse et les autres destinations Export :

Prix départ d'usine (ExW), frais de transport à prévoir

PHONE BOX

Phone Box - Série 1
1 dimension / 1 configuration : 1 Prix 6 300 €

Isolation acoustique : **36 dB**
Temps de réverbération : **0,30 secondes**

MONTAGE A REALISER PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ

Disponible avec Serrure Hoppe+adapteur (gamme Paris) ou Canon Européen



2 faces pleines
1 face vitrée côté droit ou côté gauche
1 porte (ouvrant coté face pleine)

1185 * 1130 mm

■ Aménagements ■



- Ventilateur d'air double flux
- Eclairage LED
- Bloc prises fixé à 1230 mm du sol
- Tablette Hauteur 1100 mm Gauche ou droite



MEETING BOX

Meeting Box - Série 1
2 dimensions / 5 configurations

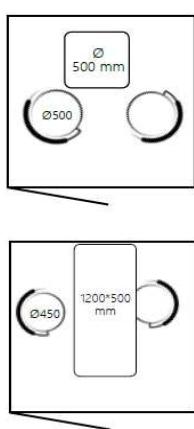
Isolation acoustique : **39 dB**
Temps de réverbération : **0,33 secondes**

Exemple d'aménagements :

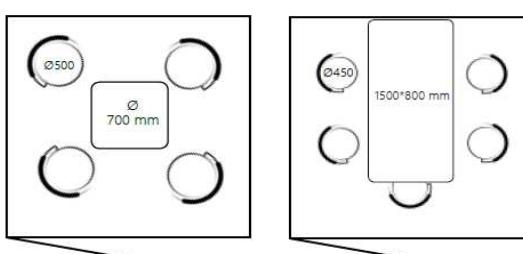
Dimensions approximatives données à titre indicatif

MONTAGE A REALISER PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ

2 personnes
1993 x 1993 mm



4 à 5 personnes
2596 x 2596 mm



1500*800 mm

Équipement optionnel : Table épaisseur 40 mm - ht. 1105 mm
Mélaminé blanc avec chants plaqués bois
Piétement acier laqué blanc brillant

Les configurations 1 à 4 sont disponibles avec Serrure Hoppe+adaptateur (gamme Paris) ou Canon Européen

Configuration 1 :

1 Face pleine, 3 faces vitrées, 1 porte

Dimensions

Tarif HT

1993 * 1993 10 695 €

2596 * 2596 13 770 €



1 face pleine
3 faces vitrées
1 porte

Box 1993*1993 Box 2596*2596

1200*500 1500*800

OPTION TABLE 625 € 650 €

Ecocontribution 1,66€ net 2,89€ net

Configuration 2 :

2 faces pleines, 2 faces vitrées, 1 porte

Dimensions

Tarif HT

1993 * 1993 10 480 €

2596 * 2596 13 355 €



2 faces pleines
2 faces vitrées
1 porte

Box 1993*1993 Box 2596*2596

1200*500 1500*800

OPTION TABLE 625 € 650 €

Ecocontribution 1,66€ net 2,89€ net

Configuration 3	Dimensions	Tarif HT
1 face pleine, 2 faces pleines/vitrées, 1 face vitrée, 1 porte	1993 * 1993	10 385 €
	2596 * 2596	13 190 €



1 face pleine
2 faces pleines / vitrées
1 face vitrée
1 porte

	Box 1993*1993	Box 2596*2596
OPTION TABLE	1200*500	1500*800
Ecocontribution	1,66€ net	2,89€ net

Configuration 4 :	Dimensions	Tarif HT
3 faces pleines, 1 face vitrée, 1 porte	1993 * 1993	10 265 €
	2596 * 2596	12 940 €



3 faces pleines
1 face vitrée
1 porte

	Box 1993*1993	Box 2596*2596
OPTION TABLE	1200*500	1500*800
Ecocontribution	1,66€ net	2,89€ net

Configuration 5 :	Dimensions	Tarif HT
1 face pleine, 3 faces "Atelier" tramées tous les 440mm, 1 porte Atelier	1993 * 1993	11 670 €
	2596 * 2596	15 100 €



1 face pleine
3 faces «atelier» tramée tous les 440 mm
1 porte «atelier»

	Box 1993*1993	Box 2596*2596
OPTION TABLE	1200*500	1500*800
Ecocontribution	1,66€ net	2,89€ net

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – HOYEZ SAS

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat sauf dérogation formelle expresse de notre part.
Toute commande qui nous est passée comporte de plein droit l'acceptation par l'acheteur de nos conditions générales de vente et la renonciation par lui à ses propres conditions générales et particulières d'achat.

La renonciation éventuelle de notre part à une ou plusieurs des présentes clauses est sans incidence sur la validité des autres clauses.

1 - PRIX

- 1.1 Nos propositions de prix ne nous engagent que dans la mesure où les conditions fixées par les règlements en vigueur restent inchangées au point de vue matières, salaires, taxes, etc...
- 1.2 Les prix sont ceux indiqués dans la confirmation de commande, ils s'entendent départ de notre usine sauf indication contraire.
- 1.3 Nos offres ne sont valables que pendant un délai maximum d'un mois et ne nous engagent qu'après que nous ayons confirmé par écrit la commande adressée par l'acheteur.

2 - DÉLAI

- 2.1 Sauf acceptation expresse et écrite par nous, il ne sera accepté aucune clause de pénalité de retard ou de dommages et intérêts pour retard.
- 2.2 Les fournitures ou travaux supplémentaires, non prévus au marché et demandés par le client ou son représentant, impliqueront de nouveaux délais sans préjudice de l'augmentation de délai qui pourrait en résulter pour l'exécution du marché contractuel.
- 2.3 Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.
- 2.4 Si les biens ne sont pas livrés dans le délai d'un mois à compter de la date fixée sur la confirmation de commande, l'acheteur pourra se prévaloir de ce retard pour demander la résiliation de la vente, à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Pour ce faire, l'acheteur devra adresser, dans les 15 jours de l'expiration du délai ci-dessus stipulé, une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant à notre société son souhait de résilier le contrat si les biens n'étaient pas livrés dans les 15 jours à dater de la notification.
- 2.5 Les cas de forces majeures que sont les mobilisations, guerres, épidémies, inondations, incendies, grèves, pénuries de transport, accidents entraînent l'arrêt total ou partiel de nos installations, nous autorisent à suspendre ou annuler les marchés en cours ou à retarder l'exécution des commandes sans que l'acheteur puisse réclamer indemnisation d'un quelconque préjudice de ce chef.

3 - TRANSPORTS

Il est rappelé que quel que soit le mode d'expédition, les risques de perte et de détérioration des biens vendus sont à la charge de l'acheteur dès que nous avons remis les biens au transporteur, cette remise valant livraison, nonobstant toute clause de franco et de réserve de propriété ; il en est de même des dommages causés par les produits.
En cas de perte ou d'avarie, le destinataire doit impérativement faire des réserves écrites et précises au transporteur à l'arrivée des produits, et les confirmer dans les 72 heures par lettre recommandée adressée à ce transporteur, une copie de ce courrier devant nous être transmise.

4 - LIMITATION DE GARANTIE ET RECLAMATIONS

- 4.1 L'acheteur est tenu de vérifier, dès réception, si les marchandises livrées sont conformes et exemptes de tous défauts apparents et de nous notifier sa réclamation dans un délai de 3 jours qui suit la réception des marchandises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de notification dans ces délais, nous considérons que l'acheteur a accepté les biens dans leur intégralité.
- 4.2 Le matériel fourni et posé par nos soins, jouit d'une garantie d'un an, biennale ou décennale, à compter de la livraison, selon qu'il s'agit de cellules mobiles, de biens d'équipement ou de biens immobiliers. Cette garantie ne peut entraîner que la réparation ou le remplacement des pièces reconnues défectueuses sans qu'il puisse ne résulter d'autres obligations. La garantie est exclue si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectuée sans notre aval, ou provient de l'usure normale du bien, ou résulte d'un défaut d'entretien ou d'utilisation du bien.
Les produits de la marque myOpenspace fabriqués par la société HOYEZ SAS bénéficient d'une garantie de cinq ans contre tout vice de fabrication. Les pièces d'usure mécaniques ou électriques et les consommables sont exclus de la garantie. Exemple (les ampoules électriques, les ventilateurs, les serrures,...). De convention expresse, les produits doivent être posés par des professionnels à l'aide et en respectant les notices techniques fournies par le Fabricant. La responsabilité du Fabricant est exclue :
 - pour les défauts provenant d'une conception spécifique réalisée par le Client.
 - pour les défauts qui résultent en tout ou partie de l'usure normale, des détériorations ou accidents imputables au Client ou à un tiers.
 - en cas de modification, en cas de défaut d'entretien ou d'utilisation anormale des produits en contre-indication avec les préconisations ou les recommandations du Fabricant.Pour faire jouer la garantie, le client devra fournir une copie du bon de livraison, décrire par écrit les imperfections constatées, si possible appuyer cette description par des photos et adresser par courrier recommandé les différentes pièces à Société HOYEZ SAS Service Qualité, 71 rue de Lille 59710 AVELIN
- 4.3 Dans tous les autres cas, notre responsabilité sera régie par les dispositions législatives en vigueur. Toutefois, dans nos relations avec des professionnels, la garantie des vices cachés sera limitée, selon notre choix, au remplacement gratuit des éléments défectueux ou au remboursement du prix payé, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.
- 4.4 Aucun retour ne sera admis sans l'accord préalable exprès de notre société.

5 - REGLEMENT

- 5.1 Par chèque bancaire à la commande pour toute première commande n'excédant pas 750 € H.T. Pour toute première commande supérieure à 750 € H.T., un acompte de 30 p. 100 de la valeur du marché sera exigible par chèque avant mise en fabrication. Le solde sera payable à 30 jours fin de mois.
- 5.2 Pour toute commande comportant du montage, un acompte de 30 p. 100 de la valeur du marché sera exigible par chèque avant mise en fabrication.
- 5.3 Tout client aura la possibilité de déduire 1 p. 100 d'escampte du montant d'une facture, si son paiement - par chèque - intervient dans un délai de 15 jours francs à compter de la date d'émission de la facture, le cachet de la poste faisant foi. Un avoir correspondant lui sera alors transmis à réception de son règlement.
- 5.4 Le non-paiement, même partiel, de nos fournitures à la date de règlement initialement prévue, entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues et de l'intégralité des factures en cours, même si elles ont donné lieu à des traitements. Des pénalités de retard seront appliquées sur les sommes dues après mise en demeure par LR avec A.R. Ces intérêts sont calculés comme suit: taux d'intérêt : 3 fois le taux d'intérêt légal. Point de départ des intérêts : le jour suivant la date du règlement indiquée sur la facture. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Interruption du cours des intérêts : le cours des intérêts est interrompu par la réception du paiement du capital. Calcul : les intérêts s'appliqueront sur le montant total restant dû pour sa valeur hors taxes. Si la somme restant due est possible de la TVA, les intérêts de retard supporteront eux-mêmes de la TVA.
- 5.5 A ces intérêts de retard, viendront s'ajouter une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Cette indemnité forfaitaire est due de plein droit, par facture, dès le lendemain de la date d'échéance de la facture. Cette indemnité n'est pas soumise à TVA.
- 5.6 En cas de prolongation de traite, des intérêts de retard seront également à la charge de l'acheteur (cf. art 5.4).
- 5.7 A titre de clause pénale, l'acheteur sera redevable pour le retard de paiement d'un montant forfaitaire de 10 p. 100 des sommes dues avec un minimum de 38,50€.
- 5.8 Suite à un retard de règlement, le vendeur se réserve le droit de modifier les conditions de règlement et de remises antérieurement accordées à l'acheteur détaillant.
- 5.9 Lorsque le vendeur a des doutes sérieux quant à la solvabilité de l'acheteur, ou lorsque l'acheteur s'abstient de fournir les garanties demandées, le vendeur a le droit d'exiger le paiement préalable de toute livraison et/ou de suspendre la livraison des marchandises.

6 - RESERVE DE PROPRIETE

- 6.1 Les parties conviennent expressément que la présente vente ne sera parfaite qu'après paiement de la totalité du prix : jusqu'à cette date, le matériel vendu restera la propriété du vendeur. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite...)
- 6.2 A défaut de paiement par l'acheteur à la date de règlement initialement prévue la présente vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur, lequel pourra obtenir la restitution du matériel vendu par simple ordonnance de référé rendue par M. le Président du tribunal de Commerce de Lille auquel les parties attribuent compétence.
- 6.3 Nous nous réservons la possibilité de faire désigner un expert qui serait chargé de constater l'état du matériel restitué et d'en fixer la valeur.

7 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation et de litige, de quelque nature qu'ils soient, le Tribunal de Lille Métropole est seul compétent, même en matière de référé, en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs ou de demandeurs. Si le client est étranger, et quel que soit le lieu de livraison, tous les différends découlant de la commande seront tranchés définitivement suivant le droit français.